

25.01.2019 - 08:00 Uhr

## Obligation d'annoncer les postes vacants: une contrainte pour un quart des entreprises

Dübendorf (ots) -

Six mois après le lancement de l'obligation d'annoncer les postes vacants, une entreprise sur quatre voit ses efforts de recrutement entravés. C'est ce que démontre une enquête menée auprès de 650 directeurs et responsables du personnel interrogés par l'institut de sondages et d'études de marché gfs-zürich pour le compte de swissstaffing et de l'Union Suisse des Arts et Métiers. Le taux d'entreprises qui s'estiment fortement touchées par les restrictions et la surcharge administrative est encore plus élevé, à hauteur de 39 pour cent. La raison: pour chaque poste à pourvoir, l'obligation d'annonce doit être examinée et il faut, le cas échéant, procéder à une déclaration.

L'obligation d'annonce freine le recrutement

«Beaucoup d'entreprises doivent pouvoir recruter rapidement pour faire face aux pics de commande ou aux impondérables comme les accidents ou la maladie. Le délai de cinq jours est beaucoup trop long pour pourvoir des postes vacants. Les clients professionnels des entreprises de travail temporaire ont souvent besoin de la main-d'oeuvre dans les 24 heures», précise Leif Agnéus, président de swissstaffing et General Manager de Manpower Suisse, pour expliquer le taux élevé d'entreprises perturbées. Résultat: des retards, une baisse de la qualité, des heures supplémentaires pour le personnel en place et des commandes perdues.

Processus d'annonce concluant, proposition des candidats à revoir

Les efforts entrepris par la Confédération et les cantons pour faciliter le processus d'annonce aux entreprises ont porté leurs fruits. Le contrôle de l'assujettissement et le processus d'annonce sont jugés simples par 80% des entreprises interrogées. En revanche, la proposition de candidats par les ORP peut grandement être améliorée. Seules 31% des entreprises la jugent bonne. Le CN Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union Suisse des Arts et Métiers, en tire les conclusions: «Tant que la qualité des dossiers des ORP n'est pas meilleure, il ne serait pas raisonnable d'étendre l'obligation d'annoncer les postes vacants aux métiers présentant un taux de chômage de plus de 5 pour cent; le seul effet serait d'imposer de nouvelles contraintes administratives aux PME.»

L'obligation d'annoncer les postes vacants touche particulièrement la Suisse romande

Le dépouillement de l'enquête, canton par canton, montre que l'obligation d'annoncer les postes vacants touche particulièrement la Suisse romande. Dans les cantons de Genève et de Vaud, 72 et 60 pour cent des entreprises indiquent être fortement touchées par l'obligation. De plus, 44 pour cent des entreprises du canton de Genève se sentent fortement entravées dans leurs efforts de recrutement. «Le canton de Genève compte davantage d'emplois qu'il n'y a d'habitants en âge de travailler. Par conséquent, la simplicité des procédures de recrutement est un enjeu crucial», explique Marius Osterfeld, économiste à swissstaffing. Compte tenu de la pénurie de main-d'oeuvre spécialisée et de la concurrence internationale, l'objectif devrait être de rendre le marché de l'emploi plus transparent, mais aussi de préserver un marché du travail libéral. Pour les responsables politiques à Berne, les résultats de cette enquête sont un rappel à l'ordre, puisqu'on peut s'attendre à un renforcement des charges sur l'économie à la suite de l'extension de l'obligation d'annoncer les postes vacants en 2020, ainsi qu'à la mise en place de contrôles.

Contact:

Marius Osterfeld, économiste  
Tél.: 044 388 95 40 / 079 930 45 2  
marius.osterfeld@swissstaffing.ch

Blandina Werren, responsable de la communication  
Tél.: 044 388 95 35  
blandina.werren@swissstaffing.ch

www.swissstaffing.ch  
www.le-travail-temporaire.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100057910/100824275> abgerufen werden.